

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le **21 DEC. 2023**

ID : 035-213502362-20231214-SG2023_463-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 14 décembre 2023 - Délibération n° 2023-096

MAINTIEN D'UNE ADJOINTE AU MAIRE DANS SES FONCTIONS SUITE AU RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DÉLÉGATIONS PAR LE MAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	20
Vote	
Pour	0
Contre	20
Blanc ou nul	1
Abstentions	7

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Anaïs Cadoret, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Rola Abi Fadel.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Lefebvre.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Lors de sa séance du 28 mai 2020, le conseil municipal a élu Madame Delphine Penot, Première Adjointe au Maire de la Ville de Redon. Cette élection lui a conféré la qualité d'adjointe et les fonctions qui y sont attachées, à savoir officier d'état civil et officier de police judiciaire.

Conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire a délégué par arrêté n° 2020-351 en date du 23 juin 2020 modifié par les arrêtés n° 2021-171 du 5 mai 2021 et n° 2021-328 du 16 juillet 2021 une partie de ses fonctions à ses adjoints.

Les délégations de fonctions et de signature suivantes ont été accordées à Madame Delphine Penot :

- Démocratie de proximité et vie des quartiers,
- Dynamisation du centre-ville,
- Vie économique et commerciale.

Cet arrêté a conféré à Madame Delphine Penot la qualité d'adjointe avec délégation et, par là-même, lui a donné droit de percevoir une indemnité.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le **21 DEC. 2023**
ID : 035-213502362-20231214-SG2023_463-DE

L'article L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les délégations données par le Maire en application de l'article L. 2122-18 subsistent tant qu'elles ne sont pas retirées.

Par arrêté municipal n° 2023-532 du 22 novembre 2023, Monsieur le Maire a retiré les délégations de fonctions et de signature susvisées accordées à Madame Delphine Penot pour des raisons liées à la bonne marche de l'administration.

L'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de cet adjoint dans ses fonctions.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit deux modes de scrutins formels :

- *Le scrutin public à la demande du quart des présents ; dans ce cas le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.*
- *Le scrutin secret si un tiers des membres du conseil municipal présents le réclame.*

Les conseillers municipaux sont donc invités à se prononcer sur les modalités du vote de la délibération par laquelle ils vont devoir décider de maintenir ou non Madame Delphine Penot dans ses fonctions de Première Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2122-18 et L. 2122-20,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 28 mai 2020,

Vu l'arrêté du Maire n° 2020-351 du 23 juin 2020, modifié par les arrêtés n° 2021-171 du 5 mai 2021 et n° 2021-328 du 16 juillet 2021 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes,

Vu l'arrêté municipal n° 2023-532 du 22 novembre 2023 portant retrait des délégations de fonctions et de signature susvisées accordées à Madame Delphine Penot,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- DE VOTER la présente délibération au scrutin secret :

Modalités du vote de la délibération :

- Vote au scrutin public : 0 voix
- Vote au scrutin secret : 21 voix

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le **21 DEC. 2023**

ID : 035-213502362-20231214-SG2023_463-DE

- DE NE PAS MAINTENIR Madame Delphine Penot dans sa fonction de Première Adjointe au Maire conformément aux résultats suivants :

par vote au scrutin secret dont le résultat est le suivant :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Pour le maintien : 0

Contre le maintien : 20

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne

Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,

Stéphane Lefebvre

Conseiller Municipal

Mis en ligne le **21 DEC. 2023**